

AVIS D'APPEL A D'OFFRE

<u>Projet :</u>	Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)
<u>Titre :</u>	Appuyer la mise en œuvre du plan de gestion communautaire des forêts galeries et tête de source Djéténin de Balandougouba dans le sous bassin de Sankarani (Activité 2.7)
<u>Date de Publication :</u>	26/ 02/2021
<u>Date de Clôture :</u>	22/03/2020

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les régions de la Guinée en particulier la zone du Massif du Fouta Djallon, qualifiée de château d'eau d'Afrique de l'Ouest, sont caractérisées par la richesse de leurs écosystèmes et des ressources naturelles. En effet, le Massif du Fouta Djallon constitue un immense réservoir de diversité biologique à protéger et à préserver et abrite les têtes de source d'un certain nombre de fleuves internationaux en Afrique de l'Ouest, notamment la Gambie, le Niger et le Sénégal, ainsi qu'un certain nombre de petits cours d'eau¹.

Cependant, la surexploitation des ressources notamment forestières combinée aux actions naturelles accélère fortement la dégradation des écosystèmes particuliers notamment les forêts galeries et têtes de source. Des facteurs tels que, les pratiques traditionnelles agricoles et les méthodes non durables d'utilisation des terres, les activités minières (affectant à la fois les écosystèmes forestiers, aquatiques et les sols, le surpâturage), la coupe abusive de bois, les feux de brousse, les changements climatiques, etc.), interagissent pour accélérer la dégradation des eaux, des terres et de l'environnement.

En réponse à ces menaces, de nombreuses stratégies ont été envisagées notamment dans le cadre des initiatives antérieures de l'UICN en Guinée dont le PREMI², le PAGE³, le PRAI-MFD⁴ de la CEDEAO⁵ en cours, etc. pour atténuer la forte pression sur les ressources et réduire en conséquence leur dégradation mais aussi améliorer la gouvernance locale de l'environnement et des ressources en eau. Parmi ces stratégies, figure l'élaboration des plans communautaires d'aménagement et de gestion des forêts galeries et têtes de sources en tant qu'outil de planification et d'exécution d'actions destinées à assurer la conservation et l'utilisation de ressources naturelles en fonction d'objectifs bien définis et du contexte physique et socioéconomique.

Le projet « Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale » (PREE) de l'UICN, est construit essentiellement sur les acquis du Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest (PAGE). IL a été initié par l'UICN et ses partenaires en Afrique Centrale et Occidentale, sur financement de l'Agence Suédoise Développement International (Asdi),

¹ Evaluation à mi-parcours du projet de gestion Intégrée des ressources naturelles du Massif du Fouta-Djallon_ Rapport d'Orientation Méthodologique (ROM)

² Initiative pour la Réduction de la Pauvreté et la Gestion de l'Environnement

³ Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest

⁴ Programme Régional d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

⁵ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis plus d'une décennie dans le domaine de la gouvernance de l'environnement et de l'eau.

Ainsi, pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet en Guinée, l'UICN en collaboration avec la DNEF⁶, envisage, dans le cadre du résultat 2 mentionné ci-dessus, de consolider les acquis du PAGE à travers un appui pour la mise en œuvre du plan de gestion communautaire de la forêt galerie et tête de source Djétènin de Balandougouba élaboré en 2016 sur financement du PAGE. Il s'agit d'accompagner les services techniques, la communauté et le comité de gestion de la forêt galerie et tête de source Djétènin de Balandougouba, sous bassin du Sankarani de :

- faire un état des lieux de la mise en œuvre du plan d'action assorti du plan communautaire de gestion des forêts galeries et tête de source Djétènin de Balandougouba ;
- apporter un appui à la mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'action, après concertation avec les parties prenantes. Ces actions devront intégrer le renforcement des capacités des acteurs sur les méthodes appropriées de protection, de conservation et d'aménagement du site, l'appui au AGR⁷ de femmes et de jeunes ;
- contribuer à la gestion durable des écosystèmes des forêts galeries et tête de source.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette activité est de soutenir la mise en œuvre du plan d'action assorti du plan de gestion communautaire des forêts galeries et tête de source Djétènin de Balandougouba, affluent du Sankarani dans le bassin du Niger, en vue de la mise en œuvre d'actions concrètes et concertées de restauration et de protection du site. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- restaurer une partie de la superficie sensible dégradée du site soit au moins 2ha ;
- réaliser une pépinière forestière grillagée et un puit local sur place gérés par le comité de gestion ;
- renforcer la capacité des membres du comité de gestion, des services techniques de proximité, des associations de femmes et de jeunes sur les méthodes appropriées de protection, de conservation et d'aménagement du site ;
- de conduire une campagne d'information et de sensibilisation des communautés sur l'importance de la protection, la restauration et la conservation de l'environnement nécessaire à l'équilibre des écosystèmes naturels pour assurer leur bien être dans le contexte actuel de changement climatique ;
- soutenir une activité génératrice de revenu des femmes et jeunes respectueuses de l'environnement.
- Doter le comité des équipements pour l'entretien de la forêt ;
- Organiser une assemblée communale d'information et de sensibilisation sur le contenu de la convention locale de mise en défens de la forêts galerie et tête de source ;
- Organiser une session de formation du comité de gestion de la forêt et les services techniques de proximité sur la mise en place et la gestion des pépinières ;

Les différentes activités seront identifiées et mises en œuvre à travers une approche participative, différenciée au genre sous le lead de la Direction régionale de l'environnement, des eaux et forêts de Kankan.

III. Activités identifiées lors de la mission de terrain

IV. RESULTATS ATTENDUS

- 2ha de la superficie sensible dégradé sont restaurés par des essences locales et ou adaptées issues d'une pépinière locale aménagée avec un puit local ;
- les communautés sont informées et sensibilisées sur l'importance de la protection, la restauration et la conservation de l'environnement nécessaire à l'équilibre des écosystèmes naturels pour assurer leur bien être dans le contexte actuel de changement climatique ;

⁶ Direction Nationale des Eaux et Forêts

⁷ Activité génératrice de revenu

- une activité génératrice de revenu est mise en œuvre au projet des femmes et des jeunes ;
- les acteurs à la base (comité de gestion, des services techniques de proximité, des associations de femmes et de jeunes) ont amélioré leur connaissance sur les méthodes appropriées de protection, de conservation et d'aménagement du site ;
- des équipements pour l'entretien de la forêt sont mis à la disposition du comité de gestion
- Les acteurs y compris les exploitant traditionnels de lors ont pris connaissance du contenu de la convention locale de mise en défens de la forêts galerie et tête de source pour mieux sécuriser le périmètre.
- Les acteurs locaux (comité de gestion de la forêt et les services techniques de proximité) ont amélioré leur connaissance sur la mise en place et la gestion des pépinières ;

V. LIVRABLES ATTENDUS

Au terme de la mission il est attendu du consultant

- Un plan de restauration du site dégradé ;
- Un rapport des sessions de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs ;
- Un rapport de mise en œuvre de l'activité génératrice de revenu (respectueuse de l'environnement) des femmes et jeunes ;
- Un rapport final d'appui à la mise en œuvre du plan d'action de gestion communautaire des forêts galeries et tête de source Djétènin de Balandougouba,
- Un procès-verbal de remise des équipements au comité de gestion ;
- Un support de présentation de la pépinière et du puit local soutenu par des images

VI. Tâches du prestataire

Le prestataire aura pour tâches de :

- appuyer les acteurs locaux dans la conduire des activités d'information et de sensibilisation des acteurs ;
- conduire une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action assorti du plan de gestion communautaire de la forêt de Balandougouba en déclinant les facteurs de succès et d'insuffisance ;
- conduire une concertation avec les acteurs pour définir les actions prioritaires complémentaires à mettre en œuvre ;
- encadrer la restauration par le comité de gestion et la communauté, d'une partie de la superficie sensible dégradée du site (2ha) soutenue par une pépinière locale grillagée et un puit local aménagés à cet effet ;
- d'appuyer le comité de gestion à mettre en place une pépinière locale grillagée et de faire son suivi ;
- accompagner la mise en œuvre d'une activité génératrice de revenu des femmes et jeunes, respectueuse de l'environnement et l'achat des équipements à mettre à la disposition du comité de gestion;
- d'appuyer la Commune dans l'organisation d'une assemblée générale d'information sur le contenu de la convention locale de mise en défends ;

VII. Zone d'intervention

La présente activité sera conduite dans la commune rurale de Balandougouba, préfecture de Mandiana, région administrative de Kankan. Les activités seront centrées dans les forêts galeries et tête de source Djétènin de Balandougouba dans le sous bassin du Sankarani, affluent du fleuve Niger.

VIII. Déroulement et durée de l'activité

Le Prestataire en concertation avec les acteurs à la base devra soumettre un chronogramme précis des activités qui doivent être conforme à la méthodologie proposée. Les grandes lignes de cette méthodologie doivent comprendre les éléments suivants :

- conduite d'une mission préparatoire d'information, d'échange avec les acteurs et de collecte d'information sur l'état de mise en œuvre du plan d'action assorti du plan communautaire de gestion de la forêt galerie et tête de source ;

- identification des actions prioritaires complémentaire et élaboration d'un budget indicatif des activités prioritaires à mettre en oeuvre ;
- conduite des activités de terrain ;
- réalisation des missions de supervision et de suivi des activités sur le terrain ;
- mobilisation de l'expertise pour la conduite des actions de formation ;

Une réunion de cadrage avec le consultant interviendra sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de l'étude.

La mission aura une durée de quarante-cinq (45) jours calendaires, étalés sur une période de trois mois maximum à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport final. Cette durée couvre l'élaboration jusqu'à la mise en place des pépinières.

IX. PROFIL DU PRESTATAIRE

La réalisation de cette activité sera faite par un consultant indépendant ou une ONG nationale justifiant l'expertise nécessaire en accompagnement des dynamiques locales en référence notamment au secteur de l'eau et de l'environnement.

Il ou elle devra :

- justifier une expérience pertinente d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre de plans et des activités de protection et de conservation de la nature ;
- avoir au moins 05 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que : la restauration des écosystèmes, la planification locale, l'approche participative (animation), l'analyse/formulation de plans/stratégies de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement ;
- avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- avoir une excellente capacité de communication, de consultation et de rédaction ;
- Avoir conduit des prestations similaires dans les différents domaines de la mission ;
- parler très bien la langue locale Malinké ;
- Résider dans la région de Kankan ;

X. Suivi-contrôle et validation des résultats de l'activité :

Les activités seront conduites sous l'autorité du comité de suivi. Ce Comité sera composé ainsi qu'il suit:

- Le Chef du projet PREE en Guinée ;
- Le Point Focal de l'UICN au ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
- La Direction Régionale de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Kankan
- La section préfectorale des eaux et forêts

Le suivi de proximité sera assuré par la section préfectorale en appui au cantonnement forestier et les autorités communales et sous-préfectorale. Les populations à travers le comité de gestion de la forêt, les élus seront fortement impliquées dans la démarche.

XI. DOSSIER DE SOUMISSION

Les candidats intéressés par cette prestation de services devront préparer les éléments suivants :

- La lettre de soumission adressé au Coordinateur du projet PREE ;

- Une proposition technique incluant une courte note de compréhension des objectifs de la prestation de services, une description de la méthodologie proposée, une présentation de l'équipe de réalisation avec description des qualifications et compétences de chaque membre ainsi qu'une proposition de programme prévisionnel pour la prestation ;
- Une proposition financière détaillée comprenant un budget détaillé en lien avec la mission. L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Excepté les honoraires, les autres frais liés à l'organisation de l'atelier de restitution ne sont pas à inclure dans l'offre financière du consultant
- Les preuves de l'expérience des travaux similaires (les attestations de service ou lettre attribution de marché) ;
- Un CV complet des personnes proposées.

Les propositions devront être transmises sous format PDF protégé par des mots de passe aux adresses suivantes: richard.sagno@iucn.org ; Ludovic.Tapsoba@iucn.org ; avec pour objet : « **Proposition – PREE : Appuyer la mise en œuvre du plan de gestion communautaire des forêts galeries et tête de source Djéténin de Balandougouba dans le sous bassin de Sankarani** » au plus tard le 22/ 03/ 2021 à 23 :59 heures (UTC-GMT)

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Projet PREE en Guinée, Richard Labilé SAGNO, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « richard.sagno@iucn.org ».

XII. EVALUATION DES OFFRES

Les critères de sélection comprendront une composante technique et financière. Une pondération sera fournie à chaque composante comme suit: facteur de pondération technique 70%, facteur de pondération financière 30%, le score total étant une combinaison de ces deux pourcentages.

La composante technique comprend une évaluation des huit critères suivants sur la base des informations fournies dans la documentation de la proposition soumise:

Méthodologie de la prestation et plan de travail proposé	15%
Qualification de l'équipe de consultant	20%
Expérience dans la réalisation de missions similaires	20%
Qualification du chef d'équipe	10%
Qualité de l'offre technique	10%
Expérience dans le développement local et de gestion de l'eau et de l'environnement	10%
Maîtrise du français et connaissance de la langue locale	10%
Connaissance de la zone d'intervention	5%
Total	100%

Seules les propositions qui obtiennent une note totale (note technique) supérieure ou égale à une valeur de 70% seront prises en considération pour l'évaluation financière. Les propositions obtenant une note inférieure à 70% seront rejetées du processus d'évaluation des offres.

Les propositions techniques dont la valeur est supérieure ou égale à 70% seront normalisées en divisant leur pourcentage par le pourcentage technique maximal de la proposition et en convertissant cette valeur en pourcentage pour donner la note technique normalisée.

L'évaluation financière sera basée sur la valeur totale des travaux, des honoraires soumis dans la proposition combinée à l'estimation des dépenses totales (voyage et séjour, etc.) tel que défini par le soumissionnaire dans sa proposition. Chaque prix de proposition sera ensuite normalisé en divisant la

plus petite valeur du prix de l'offre par le prix de cette proposition, et cette valeur transformée en pourcentage (score financier). Les propositions qui dépassent le budget disponible seront disqualifiées.

La note technique normalisée sera multipliée par le facteur de pondération technique, la note financière multipliée par le facteur de pondération financière et les deux notes pondérées additionnées pour fournir une note finale pondérée pour chaque soumission atteignant une note technique > 70%.

L'UICN entamera ensuite des négociations contractuelles avec le soumissionnaire ayant obtenu la note finale pondérée la plus élevée, à condition que tous les autres critères de soumission, tels qu'énoncés dans cette documentation, soient également satisfaits et respectés.

XIII. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :

Monsieur Richard Labilé SAGNO, Chef de projet du PREE en Guinée, Programme Ressources en eau et zones humides. Bureau projet de Guinée sise au quartier Nongö (Carrefour ambiance), BP..... Conakry Guinée ou au Tél. : +224 628 96 96 85 ; E-mail : richardsagn.sagno@iucn.org .

Monsieur Lamine Traoré, Point Focal de l'UICN par intérim à la Direction nationale des Faux et Forêts, Cameroun, Tél : +224622089877 ; Email : Traore Lamine traoremimo77@yahoo.fr